

Sommer.andre@yahoo.fr

Cagnes sur Mer le 30 mars 2013

*Objet : emprisonnement d'Eric SOMMER à Saint-Lucia*

Le 12 mai 2012, alors qu'Eric est en escale à Saint-Lucia, il décide de prolonger son séjour en raison du festival de jazz.

Son voilier « Protinus » un ancien chalutier en acier quille profonde, de 25 m de long et gréement ketch de trouve au mouillage à environ 100 m du rivage de Gros Islet ; une baie protégée située au NW de l'Ile de Saint-Lucia.

Durant l'après midi, alerté par son compagnon de route, son berger allemand « Idéfix », Eric découvre un homme Saint-Lucien, non invité, sur le pont du Protinus.

Brève discussion, le visiteur non attendu plonge à l'eau et nage.

Eric pensant l'affaire terminée et ayant déjà rencontré ce genre de situations durant ses tours du monde, retourne à sa cabine.

Quelques heures plus tard Eric reçoit la visite de la vedette de la police. L'ordre lui est donné de les suivre et il est conduit manu-militari du commissariat de police.

C'est au commissariat qu'Eric est enfin informé :

- Que le visiteur a nagé avec grande difficulté
- Qu'il a été secouru par un pêcheur à la traine
- Qu'il se trouvait non loin du bateau « Protinus »
- Qu'il à pris passage sur le bateau du pêcheur
- Que ce dit pêcheur a appelé de l'aide sur « canal 16 »
- Qu'un bateau d'urgence est venu chercher le nageur
- Que l'ambulance attendait à quai le nageur
- Que l'ambulance a transporté le nageur à l'hôpital
- Que malheureusement le nageur est décédé

Durant 5 jours, sans pouvoir communiquer avec sa famille ou l'ambassade de France, Eric a été maintenu en prison, sous l'inculpation de « meurtre ».

Lorsqu'Eric s'assoupissant il était réveillé par le gardien qui mettait son arme sur son visage et faisait claquer la détente.

Au bout de 5 jours, Eric a réussi à emprunter un téléphone qui lui a permis de prévenir son père qui a déclenché de nuit les actions auprès du ministère des affaires étrangères à Paris et l'ambassade de France à Saint-Lucia.

Depuis mai 2012, en attendant son procès, avec comme chef d'inculpation « meurtre » Eric est incarcéré à la prison centrale de Bordelais, située au milieu de l'île.

Les conditions de transport ne permettent pas l'accès direct à la prison, il faut avoir recours à un transport privé.

Les conditions de détention sont des plus pénibles en particulier dans les domaines de l'hygiène, l'alimentaire et la sécurité.

Durant les premières semaines de son incarcération, Eric a subi pendant la nuit, une attaque très violente qui aurait pu l'aurait sans doute conduit à la mort, si une ronde des gardiens n'était pas intervenue. Le leader de cette agression avait déjà tué trois fois.

Eric a dormi les trois premiers mois sur le sol de la cellule, n'ayant pas de lit. La tension entre les prisonniers est très importante, la grande majorité des détenus purgent des peines sévères.

*Déroulement de la procédure :*

Depuis mai 2012, Eric a été présenté 7 fois devant le juge, dont la dernière est en date du 22 mars 2013. L'audience n'a jamais duré plus de 5 minutes pour entendre dire – *le dossier n'est pas complet, rendez-vous dans 1 mois* –

Récemment, le 1<sup>er</sup> mars dernier, nous avons assisté à la lecture des dépositions faites lors de l'arrestation d'Eric, ces dépositions dataient du mois de mai 2012 - aucun nouvel élément n'avait été apporté au dossier.

L'audience a duré 45 minutes, au fil de la lecture du dossier le juge signale le non désir d'Eric d'attenter à la vie de la victime et réoriente ce cas vers la nécessité de jurés, ce qui a clos la séance.

Une nouvelle audience a été fixée le 22 mars suivant.

Le 22 mars, le juge déclare qu'il manque encore une pièce au dossier. A ce jour aucun juré n'était présent, la durée de l'audience fut de 9 minutes. Nous attendons tous la prochaine convocation du 26 avril. Sera-t-elle la bonne ?

*Eric a déjà été défendu par deux avocats.*

Le premier que je qualifierais de malhonnête a exigé des sommes considérables pour « vendre 2 libertés conditionnelles » qui ne sont pas applicables aux étrangers condamnés à Saint-Lucia.

Le second plus sérieux attend toujours le moment du procès ou il pourra pleinement agir pour la défense d'Eric.

« Protinus » est un bateau sur-motorisé, mais très « voilé » aussi comme tout voilier il nécessite « passion et entretien ». ces deux critères ne trouvent aucun écho lorsqu'il y a privation de liberté, et tant d'attente depuis 11 mois

Qui n'attendra pas l'autre ? « Portinus » lassé d'attendre se séparera de sa chaîne de mouillage lors d'une tempête, ou Eric subissant une nouvelle attaque dans sa prison ?

En espérant que toute l'énergie déployée remettra un jour Eric sur les océans et qu'aucun autre navigateur ne sera confronté à cette situation qui peut signer une fin de vie.

Avril 2013 – son père – André SOMMER

PS pour les âmes sensibles

1. IDEFIX – garde le bateau, tous les matins son eau fraîche et ses repas sont amenés à bon port. ★
2. En cas de très mauvais temps, cette région est soumise à ces aléas – la consigne est donnée de sauver Idefix et de laisser « Protinus » abandonné à son sort.

★ *mise à jour le 12 Mai 2013,*

*Le jour anniversaire de l'incarcération d'ERIC en prison le 12 Mai 2013 son fidèle compagnon Idefix a été empoisonné avec de la "mort aux rats" dans une boule de viande. (j'ai la copie de l'autopsie) !!*